

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
ou 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMPE, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUVE-DENUNQUEES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 4 septembre 1847.

Le ministère espagnol ne peut arriver à se constituer ; la question du palais empêche toute solution, rend inutiles toutes les combinaisons. La grande affaire est de savoir si le roi fera bon ménage avec son auguste moitié. M. Narvaez a beau être l'homme des expédients, des violences, des réactions, ce ne sont ni des soldats ni des mesures rigoureuses qui aplaniront les difficultés et tiendront le nœud gordien qu'on ne peut pas trancher d'un coup d'épée. Le boudoir de la reine ne peut être traité comme une place insurgée, et son mari ne sera pas traduit devant un conseil de guerre expéditif parce qu'il refuse d'embrasser sa femme et témoigne pour son honneur de mari une juste susceptibilité.

La grande et belle politique ! comme cela est noble ! Des scènes d'alcove sur lesquelles un ministère est appelé à débiter, occupant toute la presse périodique, élevées à la hauteur d'une question d'état, empêchant la formation d'un cabinet ! L'Espagne est si heureuse ! son crédit public est fondé sur des bases solides, le prêteur est sans inquiétude, les porteurs de bons trouvent facilement à négocier leur papier, les coupons de rentes ne perdent plus 75 0/0 comme il y a quelques années, la confiance est revenue, le commerce est prospère, l'impôt est acquitté avec la plus grande facilité, il n'y a plus de factieux, plus de guérillas, l'ordre n'est menacé sur aucun point, les carlistes ont renoncé à toute entreprise, les routes sont sûres, on n'arrête plus les diligences, on ne détresse pas les voyageurs, on n'assassine pas les courriers, enfin on ne fusille plus personne ; la liberté est conquise, elle repose sur des lois que personne ne viole, toutes les garanties ont été obtenues, on n'a plus à craindre le retour du despotisme ; la nation, joyeuse et insouciant, n'a rien de mieux à faire qu'à s'occuper des amours de sa jeune et charmante reine. Heureux pays !

La monarchie est bien l'idéal des gouvernements, et ses détracteurs ont grand tort, en vérité, d'en vouloir délivrer les peuples ! Une reine aimable, un peu légère peut-être, mais bien excusée par sa jeunesse, par le sang napoléonien qui bout dans ses veines sous le soleil brûlant des Espagnes, par les exemples qu'elle a trouvés autour d'elle, amazone qui excelle à conduire les chevaux fougueux à travers la foule, ce qui pronostique certainement qu'elle dirigera d'une main ferme et habile le char de l'Etat à travers les dangers ; un général de salon, qui compte des campagnes de boudoir et non de champs de bataille, gracieux et beau comme Mars sous l'épaulette castillane, ou comme Adonis sous un chapeau empanaché, le maintien fier comme il convient après de si beaux succès, le sourire aux lèvres comme il est naturel quand on approche la reine de si près ; un mari qui se plaint, qui boude, fait tapage, affiche son malheur, Almagiva couronné ; mais c'est là une délicieuse comédie espagnole, digne de Lope de Vega, et la nation serait bien ingrate si elle ne se montrait pas contente. Que voudrait-on de plus, vraiment, pour prouver les avantages de la monarchie et le charme de la fiction constitutionnelle !

Comme il doit être satisfait, le cabinet de Versailles qui a si bien conduit la grande affaire des mariages espagnols ! Comme le puritain des relations extérieures doit s'applaudir d'un succès qui aboutit à de si jolies choses ! Quelle profondeur dans nos hommes d'état ! quelle habileté ! L'Angle-

terre se croyait bien forte, bien assurée de faire avorter les manœuvres ; comme on l'a jouée ! C'est une victoire nationale ; cela balance Jemmapes et Valmy, si pourtant cela ne les dépasse point ; on ne serait pas si fier quand on aurait vaincu au combat de Trafalgar, et on le comprend.

Il est vrai que la paix de l'Europe a été un moment compromise par un si beau triomphe, mais qu'importe ! La France, qui ne fait pas la guerre pour sauver les peuples qui l'invoquent dans leurs malheurs, dans leur oppression, peut bien tirer l'épée pour une corbeille de noces et une question dynastique ! Puis, quel autre succès ! L'Autriche a donné son approbation, elle reste neutre du moins ; la grande ambition du cabinet français ne la fera pas armer un soldat de plus. Et que lui accorde-t-on en revanche ? Presque rien : on lui abandonne seulement l'Italie, pas davantage ; on lui permet de s'emparer de Ferrare, d'envoyer des troupes dans les Etats de l'Eglise, de comprimer le mouvement libéral de Rome, de combattre, s'il en est besoin, un pape qui se rend enfin aux vœux des populations et paraît disposé à les satisfaire ; en un mot, on lui sacrifie un peuple, mais qu'est-ce que cela dans la balance ?

Il est vrai encore que l'Angleterre proteste par les armes, qu'elle veut occuper Ancône, remplacer en Italie l'influence de la France par la sienne propre, avoir un pied sur l'Adriatique, régner dans la Méditerranée dont elle tient la clef par Gibraltar. Mais, encore une fois, qu'est-ce que cela signifie ? Cette conquête britannique équivaldrait-elle jamais aux immenses avantages obtenus par le mariage d'un prince français avec une infante d'Espagne qui apporte des prétentions fort éventuelles au trône de sa sœur ?

Tout bien considéré, le cabinet français a eu raison d'agir comme il l'a fait, de prêter les mains aux intrigues qui avaient pour but et ont eu pour résultat le renversement et l'exil d'Espartero, de compromettre la paix, d'abandonner l'Italie pour satisfaire une ambition de famille ; il ne reste plus qu'à attendre le dénouement et à voir si la comédie ne tournera pas au drame.

Nouvelles de Rome.

Nous appelons l'attention sur la correspondance suivante de Rome, en date du 23 août 1847 :

« Le gouvernement français vient de recevoir un des plus rudes échecs que la diplomatie française puisse éprouver, et le gouvernement pontifical vient, d'un autre côté, de donner un des plus nobles et des plus grands exemples de courage et d'indépendance. Après une marche cauteleuse, un langage plein de réticences, M. Rossi s'est enfin décidé à faire, au nom du gouvernement, l'offre d'une protection armée... Le cardinal Ferretti, au nom dussien, a répondu avec un langage atterrant pour le diplomate, que le pape n'avait jamais cru pouvoir entièrement compter sur les intentions de la France ; et après tout ce qui s'est passé, après la conduite tenue dans les jours mauvais du mois dernier, et en présence de l'envahissement des Etats pontificaux par l'Autriche, sa confiance en elle ne pouvait s'être augmentée. Il refusait donc l'intervention comme il avait protesté contre l'occupation autrichienne, d'autant plus qu'il ne pouvait s'empêcher de considérer les deux gouvernements comme étant liés par un pacte secret, et comme ayant agi jusqu'ici dans un parfait accord. Le cardinal a en même temps annoncé l'intention de commencer par opposer la force à la force, et, dans ce but, un camp de 5,000 hommes va être formé à Forlì et les frontières mises en état de défense. Les armes spirituelles et morales viendraient ensuite... »

« Les résolutions du pape ont été notifiées à tous les ambassadeurs. On dit que le gouvernement napolitain a fait offrir aussi son appui, lequel aurait été accepté sous la condition expresse que la proposition en serait directement faite par le roi lui-même. Lord Palmerston peut battre des mains de la honte que ces faits impriment au cabinet français. Du reste, je puis vous dire qu'ici tout le monde fait une distinction qui sauve l'honneur de notre pays. Le cardinal Ferretti ne se trompe pas à cet égard, et des personnes dignes de foi l'ont entendu s'exprimer de manière à ne laisser aucun doute sur sa pensée. »

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur,

« Quand M. Guizot disait aux électeurs de Saint-Pierre-sur-Dives : « Parce que je vous viens en aide, vous sentez-vous corrompus ? » M. Teste ne pouvait-il pas en dire autant à ceux de Bagnols, qui lui eussent sans doute fait la même réponse ? Ils ne se sentent pas effectivement corrompus, les anciens électeurs de M. Teste ; car ils viennent d'ouvrir une souscription pour payer l'amende, suite de l'arrêt de la cour des pairs ! Ils ne sont pas corrompus, ceux qui viennent au secours de l'homme que la justice a flétri en lui infligeant le stigmate de la dégradation civique ! Est-ce donc ainsi qu'on a fait notre éducation morale et publique ? Est-ce ainsi que les sentiments d'honneur sont compris ? Si quelque organe courageux de la presse, défendant loyalement un principe, tombait sous le coup de la loi, — et Dieu sait avec quelle parcimonie, de nos jours, on traite la question de l'amende, — si, disons-nous, on lui venait en aide pour alléger les conséquences fiscales, les foudres du parquet ne sauraient être trop promptes, et l'article 14 des lois de septembre ne serait pas oublié. C'est qu'il importe plus sans doute de sévir contre la presse que de protéger le sens moral du pays. Aussi, à la face de l'administration, à la face de la justice, on souscrit ouvertement pour payer l'amende de M. Teste. M. A... souscrit pour 5,000 f., d'autres pour 4,000, 2,000 f., etc., qui ne viendraient pas en aide à des calamités publiques. Mais M. Teste n'avait pas corrompu par des places, des bourses et des croix les électeurs de Bagnols ; il avait prétendu quand il était puissant, il tombe, on lui rend. Ne lui doit-on pas de la reconnaissance ? Voilà donc la morale conservatrice ! Que Dieu la protège ! »

La Gazette et la Démocratie Pacifique sont citées à bref délai devant le jury pour le procès qui leur est jusqu'à un certain point commun avec la Réforme, le Charivari et l'Union Monarchique. La cause de cette disjonction, la voici. On espère avoir raison de la Gazette parce qu'elle est impopulaire, de la Démocratie parce qu'elle vient de perdre un petit procès, ce qui peut faire planche pour un procès politique. Ces deux journaux condamnés, on abordera le procès des trois autres, et on dira au jury : La Gazette et la Démocratie ont été condamnées, le procès des trois autres feuilles est le même ; vous ne pouvez juger d'une façon ce qui vient d'être jugé d'une autre, vous devez condamner.

Le jury ne sera pas dupe de cette ruse, que nous signalons parce qu'elle nous semble résumer fort bien la manière d'être, en général, de ce triste cabinet du 29 octobre.

Les Débats ont reçu communication de la discussion qui a eu lieu secrètement au sein de la cour des pairs, lundi, et qui a précédé l'arrêt. Ce journal la publie ; nous en profitons pour parler de cette discussion et pour en donner l'analyse rapide.

Le débat s'est établi entre plusieurs pairs et le président. Ces pairs ont insisté sur la nécessité de bien établir qu'il n'y avait pas eu de connivence pour empoisonner le duc de Praslin ou pour l'aider à s'empoisonner lui-même. Un pair a dit qu'il importait d'établir à quelle heure, à quel jour, s'il était possible, le duc avait consommé son suicide. On s'étonnera que le mot de choléra ait été d'abord pro-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 3 SEPTEMBRE 1847.

ANNELI.

I.

C'est de la vallée de Sarnen, dans l'Underwald, que l'œil peut contempler un magnifique spectacle. Ce ne sont point des sentiers embaumés, des plaines fleuries, une de ces vertes végétations que la moindre brise agite et que le vent peut flétrir, mais des montagnes nues et gigantesques, inébranlables et éternelles, révélant leur beauté par leur seule grandeur.

De cette vallée on aperçoit les glaciers de l'Oberland et les neiges du Saint-Gothard. Les cimes de ce mont s'élèvent si merveilleusement dans les nues, que les sommets qui l'entourent semblent n'être que des collines et n'exister que sous sa protection ; sur ses crêtes aiguës la neige tourbillonne sans cesse et aucune trace de végétation ne se montre ; de ses entrailles enfin découle comme une mer dont l'eau bouillonne et s'engouffre dans des crevasses béantes, et va, en se frayant partout un passage, former ou grossir des torrents. Non loin de là, une cascade offre un coup d'œil singulier : comme le vent souffle toujours avec violence en cet endroit, il arrive qu'au moment où l'eau va s'élever de la montagne, le vent en saisit quelques filets, et, les promenant au gré de son caprice, présente le spectacle bizarre d'un torrent qui flotte dans les airs ; puis, comme pour compléter l'harmonie de ce site sauvage, sans cesse plane dans ces régions l'aigle majestueux des Alpes, et sans cesse y retentit le cri rauque des corbeaux.

Mais si, après avoir contemplé cet aspect, le voyageur fait volte-face et porte ses regards vers le bas de la vallée, alors il la verra s'élargir et se confondre insensiblement avec la plaine, et, pour peu que les vapeurs humides qui couvrent ordinairement ces contrées soient devenues transparentes par les réflexions d'un beau ciel, il pourra distinguer, au travers de quelques bouquets de noyers centenaires, d'un côté, le village de Sarnen, dominé par son château impérial, de l'autre, une forêt de sapins noirs, traversée en tous sens par des torrents indisciplinés, faisant leur course sur des lits de romarin. Enfin, tout-à-fait au dernier plan et derrière les surfaces bleues des glaciers qui entourent la plaine, il verra se dessiner sur le ciel, comme des caractères célestes, les neiges du Mont-Blanc, quelquefois nuancées d'or, d'autres fois revêtues de teintes doucement rosées.

Au moyen-âge, par suite de l'élévation de l'empire de Rodolphe de Hapsbourg, l'Underwald et tous les cantons environnants se trouvèrent relever de la maison d'Autriche ; mais la suzeraineté impériale ne devait être qu'un simple protectorat, car de temps immémorial ces pays s'étaient gouvernés eux-mêmes, et sous aucun prétexte n'avaient jamais souffert qu'on touchât à leurs anciennes franchises, à leur antique liberté. Du reste, Rodolphe de Hapsbourg fut constamment favorable à la Suisse. Helvétien lui-même, il n'oublia pas ses compatriotes sur le trône ; autant qu'il put il adoucit leur position, mais à sa mort tout changea de face. Albert, fils de Rodolphe, avait hérité de son père et de la puissance et l'ambition, mais non le génie et l'habileté ; aussi, vers le commencement du quatorzième siècle, toute la Suisse gémissait-elle sous la tyrannie de l'Autriche. Ce despotisme éveilla bientôt les craintes et les haines des paisibles habitants de ces contrées, et, pour étouffer les germes de révolte qui déjà poussaient partout, Albert vint en personne assiéger Zurich, et envoya deux de ses délégués dans le pays, avec le titre de baillis impériaux. L'un construisit une forteresse au pays d'Uri ; l'autre s'était établi dans le château de Sarnen, au pays d'Underwald : c'était Landenberg.

Le despotisme de ces baillis fut horrible, leurs vexations inouïes. Ils dépouillaient de leurs biens les plus riches, écrasaient de taxes les plus pauvres, et emprisonnaient ceux qui osaient élever la moindre plainte. Partout l'insulte et la violence faisaient suite à l'arbitraire. Les soldats impériaux séduisaient ou violaient les filles de ces pauvres cantons, et battaient ou tuaient leurs frères ou leurs maris. La terreur était à son comble. Le sang coulait tous les jours, et les baillis présidaient aux meurtres.

C'est à cette sanglante époque qu'un matin d'automne, en 1508, deux hommes de Sarnen descendaient la vallée que nous venons de décrire, et s'acheminaient à grands pas vers leur village. A leur accoutrement, on devinait deux chasseurs de chamois. L'un était un jeune homme de vingt-deux ans environ, aux membres herculéens et à la figure parfaitement belle ; ses mouvements étaient décidés, sa démarche fière, son regard plein d'énergie ; sur ses traits expressifs se reflétait la vie simple et primitive de ces montagnes. Son costume offrait un mélange assez bizarre de grossièreté et d'élégance : au lieu du ceinturon ordinaire de peau, il avait autour de la taille une pièce d'étoffe bleue, et son bonnet, de forme à peu près phrygienne, retombait avec une certaine coquetterie sur son front énergiquement bistré par le soleil et hâlé par la fraîcheur des glaciers.

Son compagnon était plus âgé que lui ; il ne devait pas avoir moins de trente-cinq à trente-huit ans. C'était un type tout helvétique : une constitution athlétique, de grands yeux bleus, une bouche bien fendue, des cheveux

blonds et un teint animé. Tous les deux, du reste, étaient revêtus du costume complet des chasseurs de chamois. Ils portaient des souliers armés de pointes aiguës pour se cramponner sur le penchant des abîmes, de longs bâtons ferrés destinés à servir d'appui dans les sauts périlleux, une hache bien émoulee pour tailler la glace ou le roc, enfin, suspendus à leur ceinture, la gourde en osier et le coutelas à manche de corne, et sur leur dos les carquois et l'arc.

Au moment où nous remarquons ces chasseurs, un orage paraissait s'approcher, car leurs regards se portaient simultanément, d'un côté, sur un nuage noir qui s'avancait de l'horizon, de l'autre, vers la hauteur sur laquelle se dessinait, au travers d'une brume épaisse, leur petit clocher que surmontait une croix.

Ainsi qu'ils l'avaient prévu, une variation sensible s'opéra dans l'atmosphère ; les nuages se rassemblèrent, de plus en plus sombres, à la cime des montagnes, et, s'abaissant à vue d'œil, ne tardèrent pas à revêtir cette teinte grisâtre qui présage une pluie battante et soutenue. Bientôt un éclair sillonna l'atmosphère et fut suivi à l'instant même d'un coup de tonnerre qui alla se répéter avec fracas aux mille échos de la vallée. Alors commencèrent à tomber pesamment de larges gouttes de pluie, et le vent souffla avec violence.

— Anneli, dit en ce moment le plus âgé des chasseurs, je crains que nous n'arrivions pas à temps au village ; l'orage va éclater.

— Je le crois, Werner, répondit avec distraction le jeune homme.

— Maudite journée ! reprit le premier chasseur ; n'aurait tué que deux chamois, et avoir été jusqu'à la mer de glace ! Les gens d'en bas ont raison, le gibier devient rare dans l'Oberland !

A peine avait-il exprimé cette plainte, que tout d'un coup, non loin de là, se montrèrent quelques petits bouquets qui fuyaient devant la tempête et jetaient leurs sillons dans l'air. A la vue du gibier, et par un mouvement instinctif, Anneli prit rapidement une flèche et banda son arc.

— Arrête ! s'écria son compagnon au moment où le trait allait partir. Ne sais-tu pas que nous avons un tribut de noces à payer, que la fille du bailli se marie dans quinze jours ? Garde les flèches pour les chamois, car Landenberg veut qu'on soit exact dans les redevances !

Ces paroles amenèrent sur le front du jeune chasseur un nuage de tristesse et sur sa lèvre un frémissement douloureux. Il remit lentement sa flèche dans son carquois.

— Oui, répondit-il en étouffant un soupir et en passant une main tremblante sur son front incliné, oui, tu as raison, il faut songer au tribut.

— Pourtant, ne put s'empêcher de répondre Werner sans remarquer l'é-

noncé, que l'empoisonnement n'ait pas été immédiatement reconnu à des symptômes qui ne pouvaient échapper aux yeux même les moins exercés. Ce pair voulait qu'on procédât à une enquête.

M. Decazes a répondu que l'enquête était dans les procès-verbaux, que les signes de l'empoisonnement avaient été reconnus dès le mercredi soir 18. Il est donc évident que l'inculpé n'a pu prendre du poison au Luxembourg. M. de Praslin avait déclaré à M. Decazes, le 24 au matin, qu'il n'avait pas pris de laudanum, et qu'il s'était servi de l'arsenic contenu dans un petit flacon saisi dans sa robe de chambre le vendredi 20. Il avait rapporté ce poison de Praslin la veille du crime. Il ajouta s'être servi de ce poison sur lui-même le jour du crime, au moment où il s'était aperçu, par les mesures dont il était l'objet, que de graves soupçons s'élevaient contre lui. Le suicide, en présence d'une telle inculpation, était un aveu. On le dit à l'accusé, qui garda le silence; mais il repoussa avec vivacité la pensée qu'il eût confié à qui que ce fût le projet de son crime. M. Decazes lui demanda s'il déplorait son crime; il répondit: « Oh ! si je le déplore ! »

M. le président a pensé, en s'appuyant sur l'opinion des experts, que le poison avait été pris probablement vers quatre heures du soir. M. Pasquier, d'ailleurs, a ajouté que le suicide par intoxication était si facile, échappait si aisément à la surveillance la plus rigoureuse, qu'on devait se montrer un peu moins rigoureux dans l'appréciation de la responsabilité de l'événement.

M. Pasquier a, comme on voit, plaidé les circonstances atténuantes en faveur de M. Delangle. Il est probable que M. Allard repousserait pour lui et ses agents cette générosité; mais M. Delangle n'est sans doute pas si difficile, il a besoin d'indulgence, et s'il n'a pas donné sa démission après l'affront mérité qui lui a été fait par la commission de la cour des pairs, c'est qu'il se contente de la pitié que M. le président Pasquier a manifestée pour lui au dernier moment.

Paris, le 2 septembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons souvent tenu en garde le lecteur contre les démentis du *Moniteur parisien*, qui ont exactement la même valeur que les démentis de ses patrons, MM. les ministres, à la tribune. Voici une preuve de la légèreté de ses divagations qui devrait éclairer le public une fois pour toutes.

Les journaux ont parlé d'une tentative de meurtre commise par un pair de France, qu'on peut nommer aujourd'hui, puisqu'on l'a clairement désigné partout : c'est le prince d'Eckmühl. Le *Moniteur parisien* a publié hier au soir la note suivante, que répètent aujourd'hui le grand *Moniteur* et diverses autres feuilles :

« Plusieurs journaux parlent aujourd'hui d'une tentative de meurtre qui aurait été commise par un jeune membre de la chambre des pairs, portant un nom illustre.

« Nous sommes autorisés à déclarer que ce bruit est entièrement faux. Le personnage auquel on peut supposer qu'on a voulu faire allusion est absent de Paris depuis plus d'un mois, prenant les eaux pour sa santé, et quoique ce soit dans ses actes n'a pu servir de base à une pareille allégation. »

Cela est net et précis, et il n'y a pas d'ambiguïté dans un démenti donné en termes semblables. Eh bien ! voici comment, à son tour, la *Gazette des Tribunaux*, journal conservateur dans ses tendances et d'une circonspection bien connue, rectifie la nouvelle concernant le prince d'Eckmühl :

« Il y a un mois environ, le prince d'E..., qui habitait momentanément un appartement meublé dans un hôtel garni de la rue Saint-Honoré tenu par le gendre et la fille d'un des huissiers audienciers du tribunal de la Seine, fut subitement saisi d'un accès de monomanie furieuse, au moment où, vers minuit, il montait l'escalier conduisant à sa chambre à coucher, précédé de son valet de chambre qui l'éclairait. Sans motif, sans prétexte, il se précipita tout-à-coup sur ce malheureux qu'il frappa avec violence, qu'il renversa et foule aux pieds. « Mais vous ne me reconnaissez donc pas, Monseigneur ? s'écriait le valet de chambre. C'est moi ! vous voulez donc me tuer ? — Je sais bien qui tu es, répondit le furieux en redoublant de violence ; il faut que je te tue ! je ne te lâcherai que mort ! »

« Les personnes accourues au bruit parvinrent enfin à arracher des mains du prince d'E... le malheureux valet de chambre ; mais le prince, au lieu de rentrer chez lui, s'échappa de l'hôtel et disparut. Il paraîtrait que ce serait en ce moment, et sous l'empire de son hallucination furieuse, qu'il se serait rendu chez une femme avec laquelle il a entretenu des relations, et qui même l'avait accompagné dans le voyage de circumnavigation qu'il a fait il y a quatre ou cinq ans. Il se serait livré envers elle à des violences, et l'aurait même frappée à la poitrine d'un coup de couteau qui n'aurait heureusement fait qu'une blessure légère.

« Quoi qu'il en soit, la mère du prince d'E... serait venue le prendre le lendemain dans sa voiture, accompagnée de son médecin, qui aurait constaté son état de quasi-alienation mentale ; elle l'aurait

emménagé immédiatement dans sa propriété du Berry, et peu après il serait parti pour prendre les eaux d'Aix en Savoie.

« Il n'a été, du reste, fait aucune déclaration à l'autorité, aucune plainte n'a été portée, et ces faits remontaient à un mois de date lorsque la rumeur publique s'en est emparée et a donné naissance à des versions aussi inexactes que contradictoires. »

On voit si rien dans ces actes du prince d'Eckmühl n'a pu servir de base aux allégations des journaux. Il n'y a eu d'inexact dans ce que nous avons dit que la fuite du prince à l'étranger. Il paraît qu'il est allé volontairement. Le fait, au lieu d'être postérieur à l'affaire Praslin, lui serait antérieur de quelques jours, et tout au plus de deux semaines. Enfin, le prince aurait eu un accès de démence. Mais nous avons eu nous-mêmes la précaution de dire que le prince était pourvu d'un conseil judiciaire, et nous n'avons jamais eu l'intention de rapprocher l'acte du prince d'Eckmühl de celui du scélérat tître qui s'est fait récemment justice. Nous avons dit aussi, comme la *Gazette des Tribunaux*, qu'il n'y avait pas eu de plainte portée. On conçoit qu'une femme avec laquelle ce pair de France avait eu des relations intimes ait cédé, même avec désintéressement, devant la crainte d'affliger la mère de cet insensé ; nous reconnaissons d'ailleurs que la plainte serait tombée devant la constatation de l'état mental du prince.

Ce que nous avons dit, ce que nous maintenons, c'est qu'il est scandaleux qu'un homme pourvu d'un conseil judiciaire siège sur les bancs de la pairie, et soit un législateur dont le vote peut faire adopter ou rejeter une importante mesure législative. C'est à cela qu'il faudrait répondre ; mais on ne le peut pas, et pour cause.

— La vieille et la nouvelle noblesse ont décidément du malheur. Le prince de Berghes fabrique de faux jetons ; on l'excuse en disant qu'il est quelque peu imbécile. Le duc de Praslin tue sa femme ; on dit que c'était un homme sans intelligence, et sa femme, dans ses impressions écrites, le traite d'homme ordinaire et terre-à-terre. Le prince d'Eckmühl frappe sa maîtresse d'un coup de couteau ; on ne peut l'excuser qu'en rappelant qu'il est pourvu d'un conseil judiciaire, et qu'il a eu un accès de monomanie furieuse.

« Notez que nous avons entendu vingt fois des gens qui vont fréquemment aux Tuileries et à Saint-Cloud nous dire que l'hérédité de la pairie était une mesure à laquelle on reviendrait tôt ou tard. Il paraît que l'hérédité de la pairie ne présuppose pas celle de l'intelligence.

— Avant-hier soir, un peu avant minuit, près de la porte Saint-Denis, une boîte fulminante, de celles qu'on fait partir depuis quelque temps dans les quartiers populeux et marchands, a éclaté, sans faire de mal à personne. Elle avait été déposée au coin du boulevard Bonne-Nouvelle et de la rue du Faubourg-Saint-Denis. Il est sorti de la boîte, comme d'ordinaire, une grande quantité de petits papiers sur lesquels étaient imprimées à la brosse les devises communistes que l'on sait. On avait arrêté un jeune homme qui a été relâché presque aussitôt.

Ces sortes de réclames bruyantes ne font même plus peur aux enfants. L'arrestation faite la semaine dernière sur le boulevard des Italiens mettra, nous l'espérons, sur la trace de ces mauvais plaisants, qui doivent être, à coup sûr, des faïnéants ou des débauchés, car les ouvriers laborieux ne se plaisent pas à ces actes, destinés à effrayer les esprits sans y parvenir.

— L'émoi qui s'était produit dans la rue Saint-Honoré, au sujet d'une question de salaire, a cessé. C'est à peine si on rencontrait quelques groupes d'enfants hier au soir dans ce quartier, et les agents de police auraient pu se dispenser d'y faire les promenades qu'ils prodiguent en cet endroit depuis trois jours.

Nous lisons dans l'Echo de Montpellier :

On assurait hier, à Montpellier, que M. Teste fils, député et membre du conseil-général du Gard, était présent à la première séance du conseil qui a eu lieu à Nîmes. On ajoutait que le ton, les manières et la physiognomie de M. Teste contrastaient péniblement avec la situation actuelle du chef de sa famille. Cette haute inconvenance a été parfaitement sentie par ses collègues, qui lui ont fait un accueil très froid et très réservé.

Ce bruit, auquel plusieurs personnes refusaient d'ajouter foi, nous paraît très vraisemblable. M. Teste, en effet, n'a pas donné sa démission de l'emploi qu'il occupe à la cour des comptes, il est encore député et membre du conseil-général. Il est donc tout naturel qu'il remplisse les fonctions de conseiller.

Nous croyons plus que personne que les fautes sont éminemment personnelles ; mais, dans l'état de nos mœurs, il est des situations qui imposent des sacrifices auxquels il est impossible de se soustraire. D'ailleurs, nous ferons remarquer que le versement des 94,000 fr., prix de la corruption, a été opéré au nom de M. Teste fils. Cette circonstance, connue de tout le public, lui faisait un devoir de s'effacer complètement, en abandonnant les emplois de toute nature dont il était revêtu.

Nous empruntons au *Courrier Français* les pièces suivantes, qui ont trait à l'affaire Warnery :

je me trouvais, avec quelques autres chasseurs du canton, à une grande chasse que présidait le bailli. Tout d'un coup je vois au-dessus de nos têtes un aigle monstrueux, de cette espèce colossale que nous appelons Laomergeryer. Le terrible oiseau plane un instant dans l'air, puis je le vois fondre sur l'Autrichien. Il passa près de moi ; il me semble encore sentir le contact de ses fortes ailes... Le bailli poussa un cri... mais au même instant l'aigle tombait à ses pieds ; je venais de l'abattre d'un coup de mon arquebuse.

— Tu as sauvé la vie à Landenberg ! s'écria Werner, je comprends maintenant que tu sois bien vu au château. Mais, en récompense de ton action, qu'a fait pour toi le bailli ?

— A cette chasse, reprit Anneli, Landenberg prétendit que la battue avait été mal faite, et mes camarades, en punition, reçurent chacun six coups de bâton ; quant à moi, en récompense de mon important service, on ne me fit pas administrer la bastonnade.

— C'est généreusement récompenser, dit Werner avec ironie. Mais, continua-t-il en se rapprochant de son compagnon, mais, pour voir Marie en secret, quel moyen employais-tu ?

Anneli recommença la confidence mystérieuse.

— Et tu ne la reverras plus ? demanda Werner avec émotion, lorsqu'Anneli eut cessé de parler.

— Si, une fois encore, aujourd'hui même ; ce soir à onze heures elle m'attend... Je dois la voir pour la dernière fois, lui dire un éternel adieu.

A ce moment, les deux amis entraient dans Sarnen. Après avoir suivi pendant quelques minutes la longue allée qui formait Sarnen tout entier, les chasseurs s'arrêtèrent devant une petite maison de bois. Ainsi que toutes celles du village, elle était agrestement sculptée et séparée des cabanes environnantes par des touffes de grands arbres ; de loin, on eût dit des nids cachés sous des feuilles. Les cabanes de Sarnen étaient toutes, à la manière des anciens Germains, ou semées dans la prairie, ou éparpillées sur le bord du lac.

— A demain, dit Werner en serrant avec effusion la main de son ami ; que Dieu te protège et que la nuit te soit propice !

— A demain, répondit mélancoliquement Anneli, et il entra dans sa cabane.

Lorsqu'il se fut dépouillé de son attirail de chasse, il s'assit dans un coin de son pauvre réduit, laissa tomber sa tête dans ses mains et s'abandonna à toute sa tristesse.

Anneli était le fils d'un chasseur de chamois. Quoique son père eût été englouti par une avalanche, et que son aïeul eût trouvé la mort dans les

ENCORE DES VICTIMES DE L'ACCAPAREMENT !

Le jour de la justice s'est enfin levé, je ne dirai pas grâce au ministère, mais grâce à l'appui que la presse indépendante a bien voulu me prêter. On s'était enveloppé dans un dédaigneux silence ; aux plus accablantes accusations on répondait par un mépris factice, en laissant s'échapper un sourire d'amertume et la peur faisaient tous les frais.

Aujourd'hui on ne rit plus, mais on voudrait diriger les flèches contre quelques petits subalternes ; on irait même jusqu'à se charger de composer un poison subtil pour y tremper le fer. Mais ce n'est pas là mon but, ce n'est pas ce que veut la France ni l'Algérie. Ce ne sont pas les petits qu'il faut sacrifier, entendez-vous bien, messieurs les ministres ? ce sont vos amis, ce sont les accapareurs et leurs audacieux protecteurs que la justice doit écraser et flétrir !

Les faits sont concluants ; je citerai donc des faits et des pièces à l'appui.

Premier fait.

Une compagnie italienne est depuis cinq années en instance pour obtenir une concession de terres à 12 kilomètres de Constantine, dans la vallée du Group.

Cette compagnie demandait 2,200 hectares, qu'elle répartissait ainsi : 1,200 hectares pour elle, et 1,000 hectares pour 150 familles qu'elle prenait l'obligation d'introduire sur la concession, en donnant 6 hectares à chaque famille. De plus, elle s'engageait à bâtir un village et à dépenser 500,000 fr. pour son élévation.

Le principe de l'association entre le capitaliste et le travailleur gouvernait l'opération.

De plus, la compagnie offrait de déposer 300,000 fr. à la Banque de France pour être employés, sous la surveillance de l'autorité, à l'installation de sa petite colonie.

Enfin, elle s'interdisait l'aliénation des terres pendant cinquante ans, et elle demandait au gouverneur-général des lettres de naturalisation pour les colons immigrants.

Cette demande était favorable à l'Algérie. M. le duc d'Aumale l'appuya auprès de M. le duc d'Isly, qui, le 5 septembre, adressait au représentant de la compagnie la note suivante :

Alger, 5 septembre 1843.

M. Marini (François) est autorisé à introduire en Algérie cent cinquante familles pour coloniser les terres qui lui sont concédées.

Il choisira des familles chez la nation et dans les lieux où il croira trouver la population la plus propre à l'acclimatation de l'Algérie et à ses vues agricoles, à savoir : dans toute la péninsule italique, dans le midi de la France, en Espagne, etc.

Les familles qu'il introduira seront logées conformément aux conditions stipulées par lui avec l'administration de la colonie.

Elles recevront, en outre, chacune six hectares de terres en toute propriété.

Les autorités civiles et militaires sont invitées à prêter aide et protection à M. Marini.

Le gouverneur-général,
Signé : Maréchal DUC D'ISLY.

M. le duc d'Isly ne borna pas là son adhésion ; il donna sa parole à M. Marini, représentant de la compagnie, que la concession lui serait promptement accordée officiellement ; il l'engagea en même temps à recruter ses colons, et à les introduire sur le sol étudié et demandé par la compagnie.

Les choses en étaient là, lorsque la société d'accaparement, non contente de sa part du lion dans les concessions de mines, réclama la même part dans celle des terres. Les projets de la compagnie italienne passèrent sous ses yeux ; elle fit son choix, et bientôt plus de 13,000 hectares lui furent accordés.

Si encore cette désastreuse coalition s'était contentée des terres voisines ; mais ce sont précisément celles étudiées par la compagnie italienne et promises par M. le duc d'Isly qui lui furent distribuées.

Toute la magnifique vallée du *Bou-Merzoug* devient donc la propriété des bienheureux protégés des illustres ministres, le maréchal Soult et le général Moline de Saint-Yon, et celles offertes maintenant en compensation à la compagnie italienne sont dans une contrée aride et sans eau.

Il n'y a pas seulement ici gaspillage des domaines de l'Etat, il y a abus de pouvoir, il y a une machination infernale dont le but ostensible est de détruire et de ruiner tous les colons sérieux, tous les hommes qui ne veulent pas entrer dans cette odieuse société.

Maintenant, afin que l'on ne conteste pas l'exactitude de ces faits, voici deux pièces que je certifie conformes aux originaux, déposés chez un notaire.

En lisant ces deux pièces, les hommes honnêtes de toutes les opinions comprendront ce que peuvent l'indélicatesse et le monopole quand ils ont pour appuis des ministres et une administration corrompue.

DIRECTION DES FINANCES ET DU COMMERCE. — SERVICE DE CONSTANTINE, n° 558.

A. M. Marini, négociant à Bône.

Constantine, 12 mai 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission consultative de cette ville, s'étant occupée dans sa séance du 7 de ce mois de votre demande en concession de 1,200 hectares de terres domaniales dans la vallée du *GROUP*, a émis l'avis qu'il vous soit accordé la même quantité de terrain, non pas dans le Kroub, mais sur la fraction sud des *Ouled Bodzerin, rive droite, des Ouled-Ramoun*, et la partie est du *Kaïla-Sionna*.

La concession provisoire ne pourra cependant avoir lieu qu'après le dépôt entre les mains de M. le directeur de l'intérieur d'une lettre de crédit de 300,000 fr., ainsi que vous vous y êtes engagé.

Agréé, etc.

glaciers, il n'en avait pas moins suivi la profession héréditaire de sa famille. C'est qu'un attrait singulier s'attache à cette existence toute vouée aux fatigues et aux dangers ; une fois qu'on en a connu le charme, rien ne peut faire renoncer. Il faut à cette race d'hommes l'air de la montagne, des rocs à escalader, des précipices à franchir, des chamois pour lutter avec eux d'audace et de vitesse. Ils ont pour leurs solitudes le même amour que le marin pour l'Océan, que l'Américain pour les savanes ; ils respirent plus à l'aise au milieu des champs de neige et des hautes vallées, ils ressemblent à la rose de l'Oberland, qui ne s'épanouit que sur les cimes des monts et sous la brise des glaciers. Long-temps Anneli vécut de cette existence exceptionnelle ; il allait à la chasse avec passion et en revenait avec regret. Cependant un jour, dans une des courses qu'il faisait fréquemment autour du château de Sarnen, il entrevit derrière les vitraux d'une ogive la fille de Landenberg, le bailli impérial, gracieuse enfant qui n'occupa d'abord dans son esprit que la place d'un simple souvenir, mais vers laquelle peu à peu, par un attrait irrésistible, il se sentit entraîné. Parfois, au milieu de ces glaciers, au travers de cette nature désordonnée et confuse, il croyait entrevoir la douce apparition qui l'avait ravi ; insensiblement cette image se glissa dans son âme, d'abord indécise et passagère, puis nette, immobile et profonde ; enfin elle s'y grava. Anneli aimait la jeune fille.

De son côté, Marie avait remarqué les courses fréquentes du chasseur aux alentours du château, et, avec son instinct rusé de femme, elle en avait compris le but. Aussi, bien qu'elle ne connût encore Anneli que par cette impression superficielle qui surprend et charme nos organes, il lui arrivait, lorsqu'elle ne le voyait pas paraître aux heures habituelles, d'en être tout attristée.

Le hasard, divinité souvent favorable aux amants, réunit un jour Anneli et Marie. La fille du bailli avait été faire une promenade dans les bois de Sarnen. A la nuit, elle fut un peu entraînée par son cheval et séparée par une avance assez considérable des domestiques qui l'escortaient. L'obscurité était complète, et la respiration bruyante de son cheval empêchait toute voix de parvenir jusqu'à elle, de rien entendre au milieu des bruits solennels de la forêt. La peur commençait à troubler la raison de la pauvre fille, lorsque soudain retentit, presque à son côté, un pas vif et mesuré ; elle écoute, et presque au même moment l'inconnu qui s'avance entonne avec lenteur une vieille ballade de l'Underwald.

Et, comme les rayons de la lune se glissaient au travers des dômes de verdure, Marie reconnut le chasseur. Anneli, de son côté, crut être dominé par un songe.

(La suite à un prochain numéro.)

MM. les membres de la commission consultative de Constantine.

Messieurs,
J'ai communiqué à mes commanditaires la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 mai dernier pour me donner communication de la décision prise par la commission consultative sur ma demande en concession de 1,200 hectares dans la vallée du Group.
Voici la réponse que l'on m'ordonne de donner à cette communication :
Nous protestons de toutes nos forces contre la décision injuste et inique qui nous dépouille, nous, colons sérieux, depuis cinq ans en instance pour cette concession, pour le profit de nouveaux venus qui, se prévalant des études locales que nous avons faites et de l'éveil que nous leur avons donné sur des ressources inconnues, viennent aujourd'hui marcher sur nos brisées, et, forts de leur influence, nous enlèvent une concession qu'un engagement solennel de la première autorité de l'Algérie nous avait garantie.
Nous nous refusons à croire que des fonctionnaires appartenant à une nation qui marche à la tête du progrès civilisateur aient pu se décider à une telle énormité ; mais nous refusons à croire qu'une commission purement consultative puisse souler aux pieds les engagements d'un *maréchal de France*, gouverneur-général, et révoquer les dispositions prises par lui.
Nous protestons, Messieurs, et, forts de nos droits, forts de notre conduite loyale, nous allons dénoncer au ministre de la guerre, dénoncer à l'opinion publique, l'injustice dont on veut nous rendre victimes.
(Suivent les signatures.)

Est-il nécessaire de dire que la société d'accaparement a pu vaincre tous les obstacles ? Est-il nécessaire de rappeler que M. le duc d'Angoulême, que M. le duc d'Isly, ont vu leur bon vouloir pour une compagnie moralement organisée brisé par des gens qui savent les moyens de rompre les résistances et de ruiner leurs semblables et leur pays ?
M. le ministre de la justice trouvera-t-il encore une marche naturelle et morale, des hommes honorables et dignes d'inspirer son éloquence réquisitoire ?
Quant à moi, je vois un fait odieux, et j'ai l'espoir que la presse indépendante et la magistrature le flétriront.
A. WARNERY,
Délégué de la ville de Bône.

Afrique française.

MILIANAH. — Le rhamadan, qui impose un jeûne si rigoureux aux Arabes, inflige aussi de rudes veilles aux officiers chargés de surveiller leurs mouvements. On parle déjà de lettres surprises sur un de nos caïds ; mais il faut espérer que, grâce à tous les soins que l'on prend, la tranquillité ne sera pas troublée, et que les brouillons viendront se brûler au foyer de lumière qui éclaire aujourd'hui l'administration du pays arabe.

ORAN, 25 août 1847. — Les dernières nouvelles du Maroc font pressentir que les hostilités commenceront prochainement entre les troupes d'Abd-el-Rhaman et celles d'Abd-el-Kader. De grands rassemblements de troupes ont lieu à Tazza, et l'empereur, en route pour cette ville, où se trouve déjà un de ses fils, était arrivé à Rabat. C'est ce qu'on annonçait à Tanger le 11 de ce mois. Ainsi, les événements paraissent enfin à la veille de se dessiner dans le Maroc.

Abd-el-Kader fait, de son côté, de grands préparatifs, et, pour lui, l'issue de la lutte n'est pas douteuse. Il a de l'argent, des approvisionnements, des troupes exercées et qui lui sont entièrement dévouées, et les sympathies des populations. L'émir ne s'exposera pas à se faire écraser dans une grande affaire ; il sait bien que l'empereur Abd-el-Rhaman dirige contre lui une armée nombreuse ; son intention paraît être de harcèler les Marocains nuit et jour, de livrer de petits combats sans importance, en attendant des occasions favorables. Il faut s'attendre, écrit-on de l'extrême frontière, à quelque grande surprise. L'émir espère que les déflections éclairciront les rangs de l'armée marocaine.

L'entrevue d'Ab-el-Kader avec le gouverneur de la place de Melilla était diversement interprétée à Tanger. L'explication la plus simple de ce coup de théâtre, c'est que le gouverneur de Melilla, qui a servi d'intermédiaire pour le rachat des derniers prisonniers français, a pris goût au rôle de négociateur, et tient à rester en scène.

La corvette à vapeur le *Vélocé* est arrivée de Tanger le 13 ; elle a touché en revenant à Tetouan, où elle a pris des parents de Si-Achache allant en pèlerinage à la Mecque. Ce vapeur avait encore à bord des Algériens qui rentrent dans leur patrie.

Le *Vélocé* a aussi touché à Nemours (Djemma-Ghazaouat), où tout était tranquille.

Les troupes sorties de cette place il y a un mois environ n'étaient pas encore rentrées ; elles se tenaient toujours à proximité de la frontière.

Dans la journée du 21, le *Vélocé* a repris la route de Tanger.

Le vapeur le *Ténare* est parti le 14 pour Alger avec 78 passagers.

Le vapeur-hôpital le *Mélore*, arrivé de Port-Vendres le 15, est reparti avec 92 militaires convalescents.

Le vapeur le *Phare*, arrivé en courrier d'Alger le 19 avec 74 passagers, est reparti le 21, ayant à bord 109 passagers.

Chronique.

M. Périaud, bibliothécaire de notre ville, a donné sa démission à la suite d'instances pressantes. On voudra bien sans doute faire connaître les causes réelles de cette démission inattendue et si vivement sollicitée. On parle de lui donner pour successeur M. Monfalcon, dont on connaît l'intimité avec M. le maire ; mais cette intimité ne nous paraît qu'un titre bien mince pour l'appeler aux fonctions qu'on lui destine. M. Monfalcon a d'ailleurs de trop nombreuses occupations pour pouvoir apporter des soins suffisants à l'administration de notre principale bibliothèque.

On lit à ce sujet dans la *Gazette de Lyon* :

« De graves changements se préparent, dit-on, dans le personnel des deux bibliothèques publiques de notre ville. Nous ne répéterons pas, de crainte d'erreur, les bruits qui, depuis quelques jours, circulent à ce sujet. Nous nous bornerons à dire qu'il paraît certain que M. Périaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, a, sur des instances pressantes, donné sa démission, et que M. le maire a fait choix pour lui succéder d'un savant placé fort avant dans son affection particulière, et déjà pourvu par la libéralité municipale de trois à quatre emplois non gratuits.

« On dit aussi que la place de bibliothécaire du Palais-des-Arts est donnée à un professeur étranger à notre ville, mais en faveur duquel le désir de l'y fixer, et plus encore peut-être des recommandations de l'ordre le plus élevé, auraient fait pencher la balance. Cependant cette nomination est beaucoup moins certaine que la première. »

— Le neveu du maréchal Bourmont, le vicomte de Menon, de passage en notre ville, est décédé hier dans l'hôtel Louis-le-Grand, rue du Pérat. Son corps a été embaumé par les soins de M. le docteur Gervais.

— Le conseil municipal de Saint-Etienne a dû tenir avant-hier une séance importante, relative à la position tout exceptionnelle qu'a faite à la commission municipale des houilles le procès qui lui a été intenté par la société des mines de la Loire devant le tribunal correctionnel de la Seine.

La chambre de commerce de la même ville s'est réunie deux fois pour examiner les nouvelles exigences de la compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. L'intention de la chambre de commerce de Saint-Etienne paraît être d'apprécier non seulement les

prétentions récentes de cette compagnie, mais tout l'ensemble des rapports commerciaux qui la mettent en contact avec les intérêts stéphanois.

— Nous avons parlé hier, dit le *Sémaphore*, de la nouvelle donnée par les journaux du soir au sujet des lézardes qu'on disait s'être produites au souterrain de Saint-Louis du chemin de fer de Marseille à Avignon. Nous émettions l'espérance que ces bruits seraient au moins exagérés, et nous ajoutions qu'il fallait ne les accueillir qu'avec une extrême réserve. Nos prévisions se sont heureusement réalisées. Le *Sud* d'hier dément les bruits répandus à notre bourse, dont les feuilles du soir s'étaient rendues les échos. Ce journal public, au sujet des travaux qui ont donné lieu à ces rumeurs, des explications qui nous paraissent devoir être considérées comme émanant d'une source officielle.

Voici ce que nous lisons dans le *Sud* :
« Le souterrain de Saint-Louis, décentré dans toute son étendue depuis plus de deux mois, n'a pas présenté un seul accident qui n'eût été prévu par les ingénieurs. Les têtes des souterrains de la Nerthe (nord) et de Saint-Louis, qui doivent être construites en pierres de taille, étant en cours d'exécution, on a dû, à l'approche des pluies d'automne, les remplacer provisoirement par de forts boisages destinés à empêcher que la pression des terrains supérieurs ne poussât la voûte au vide et ne pût déterminer la chute des premiers rangs de briques. On a donc bien voulu prendre pour le résultat d'un accident les précautions destinées précisément à le prévenir.

« L'entier achèvement du souterrain de Saint-Louis ne retardera pas d'un seul jour l'époque fixée pour l'ouverture du chemin de fer, et si le reste de la ligne de Marseille à Rebuty était prêt à recevoir la voie de fer comme le souterrain de Saint-Louis, la ligne entière pourrait être ouverte à la fin du mois de septembre. »
La voûte de ce souterrain a 80 ou 90 centimètres d'épaisseur.

Spectacles du 4 septembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Premier début de M. Allard, 1^{er} ténor. — La Favorite, grand-opéra en quatre actes.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — 1^o Moiroud et C^o, vaudeville. — 2^o Louise Labé, drame. — 3^o L'Enfant de la Maison, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Le bruit du suicide du jeune de Praslin ne s'est heureusement pas confirmé. Cet enfant n'a pas dix-sept ans, mais seulement douze. Les enfants de Praslin sont à la campagne, qu'ils avaient quittée la veille de l'assassinat de leur mère.

— Voici comment la *Gazette des Tribunaux* raconte le duel si funeste qui vient d'avoir lieu près d'Enghien :

« En mars dernier, une discussion s'éleva entre deux élèves, MM. Berg... et Thom..., par suite de laquelle le premier reçut un soufflet de son adversaire. Des amis communs intervinrent ; toutefois on convint de vider la querelle à l'époque du congé de fin d'année. Hier, au moment de se séparer, Berg... rappela à Thom... leur engagement réciproque. Rendez-vous fut pris pour le lendemain, à neuf heures, sur la gare du chemin de fer du Nord. Tous deux furent exacts. Berg... arriva en compagnie de son témoin, M. D..., porteur de deux épées de combat ; M. Thom... se présenta assisté d'un autre élève sortant, M. M... On se dirigea vers Enghien-les-Bains. Après quelques pérégrinations dans la campagne, le lieu du combat fut fixé à l'entrée du bois de Saint-Gratien.

« A peine les deux champions avaient-ils croisé le fer, que Berg... fut atteint en pleine poitrine et tomba raide mort. On le transporta à Enghien, dans la maison de santé du docteur Ley ; mais tous les soins étaient devenus inutiles. Le survivant et les deux témoins de cette lutte fatale, au comble de la désolation, allèrent aussitôt faire leur déclaration au commissaire de police, qui s'empressa de dénoncer le fait à l'autorité judiciaire.

« Le malheureux Berg..., âgé de 23 ans à peine, est fils d'un négociant de la Haute-Saône. Sa mort a singulièrement attristé la population d'Enghien.

« L'information est suivie activement, et les trois prévenus sont écroués à la maison d'arrêt de Pontoise. »

— On parle de plusieurs duels qui auraient eu lieu entre des jeunes gens sortis de Saint-Cyr, mais dont aucun n'aurait eu les conséquences de celui d'Enghien, nous nous hâtons de le dire, pour rassurer les familles que cette nouvelle inquiéterait, si elle ne portait ainsi avec elle son atténuation.

Bourse de Paris du 2 septembre 1847.

La bourse a commencé avec une tendance à la baisse qui s'est réalisée et qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse. Le 5 0/0, avant l'ouverture, a été fait à 76 83 pour fin courant, et il a ouvert au parquet à ce prix. Dès les premières opérations du parquet, le mouvement s'est prononcé franchement dans le sens de la baisse, et le report sur le 5 0/0 s'est élevé graduellement de 12 1/2 à 37 1/2. Cette élévation extraordinaire, qui annonçait de grands besoins d'argent, a précipité le mouvement, et le 5 est tombé à 76 63, cours auquel il a fermé au parquet. Dans la coulisse, il est resté à 76 67 1/2. En liquidation, le plus bas et dernier cours a été 76 50. Beaucoup d'affaires.

Trois pour cent	76 60	CHEMINS DE FER.			
Quatre pour cent	101 65	Saint-Germain	» »	» »	» »
Quatre et demi pour cent	105 75	Versailles (rive droite)	» »	» »	» »
Cinq pour cent	118 »	Versailles (rive gauche)	» »	» »	» »
Emprunt de 1844	» »	Paris à Orléans	1250 »	» »	» »
Trois pour cent belge	» »	Paris à Rouen	950 »	» »	» »
Quatre 1/2 p. cent belge	» »	Rouen au Havre	» »	» »	» »
Cinq pour cent belge	100 1/4	Avignon à Marseille	» »	» »	» »
Récépissés Rothschild	101 70	Strasbourg à Bâle	175 »	» »	» »
Cinq pour cent romain	95 7/8	Orléans à Vierzon	» »	» »	» »
Trois pour cent espagnol	» »	Orléans à Bordeaux	» »	» »	» »
Banque de France	5200 »	Chem. du Nord	535 »	» »	» »
Banque belge	» »	Paris à Strasbourg	590 »	» »	» »
Caisse Lafitte	1130 »	Tours à Nantes	570 »	» »	» »
Comptoir Gannon	1030 »	Paris à Lyon	595 »	» »	» »
Obligations de Paris	1295 »	Lyon à Avignon	447 50	» »	» »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 4 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	»	»	1228 75	1228 75	1250	1228 75
prime d. 40	»	»	»	»	1256 25	»
Paris à Rouen	»	»	948 75	»	948 75	950
prime d. 40	»	»	952 50	»	»	»
Avignon à Marseille	575	572 50	575 75	571 25	571 25	572 50
prime d. 40	»	»	580	581 25	»	»
Orléans à Vierzon	»	»	»	»	»	»
prime d. 40	»	»	»	»	»	»
Chem. du Nord	»	»	551 25	551 25	551 25	551 25
prime d. 40	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon	592 50	»	»	»	591 25	592 50
prime d. 40	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire	»	»	526 25	530	551 25	525
prime d. 40	»	»	557 50	550	»	»

Nouvelles Etrangères.

ITALIE.

On écrit de Naples, le 22 août :
« Les nouvelles des Calabres sont toujours incertaines.
« Le gouvernement intercepte les lettres, et personne n'ose parler des affaires politiques du pays. Il paraît que le général Statella trouve la position difficile, car il a demandé du renfort.
« On remarque aussi de l'agitation dans les Abruzzes ; on y a envoyé 2,000 hommes de troupes sous les ordres du général Desuget. Il n'y a que des concessions faites promptement à l'opinion publique qui peuvent empêcher une révolution.

« Le roi semble se persuader de cette vérité, puisqu'il a fait publier, malgré l'opposition de quelques ministres, des décrets tendant à soulager le peuple des contributions qui pèsent sur lui et à favoriser le commerce ; il a, de plus, changé certains employés de la police et ordonné à celle-ci de suspendre les arrestations que l'on avait commencé à exécuter dans la capitale.

« Quant à la Sicile, la conduite du gouvernement est bien différente. Les autorités semblent avoir pris à tâche d'agir d'une façon toute contraire à celle du roi pour Naples. Le préfet de police de Palerme, qui s'était montré modéré pour les opinions politiques, a quitté la Sicile, et la police est exercée maintenant par le commandant de gendarmerie Vial, homme dur et rétrograde, qui ouvre les lettres, fait des arrestations arbitraires et persécute de toute manière les libéraux.

« Cinq sous-officiers de la garnison de Palerme ont été arrêtés il y a quelques jours. Le surlendemain on a fait une perquisition dans la maison Gallo ; on a arrêté les deux frères Gallo, chefs de cet établissement, et ils ont été conduits en plein jour, avec les menottes, dans les cachots infects du Castello, en passant par Toledo, rue la plus fréquentée de Palerme.

« Ces arrestations ont fait une profonde impression sur la population. La garnison est continuellement en alarme ; on a battu deux fois la générale, comme s'il s'agissait de quelque mouvement. Le mécontentement s'étend sur toute l'île.

« Le roi, en apprenant ces nouvelles, a dit qu'il voulait aller lui-même en Sicile s'informer de la situation des choses et y porter remède. En effet, Ferdinand vient de s'embarquer pour Messine. »

— Nous recevons un deuxième supplément au journal *l'Italia*, publié le 26 août à Pise. Sous le titre *Notizia importantissima* (nouvelle très importante), ce journal publie ce qui suit :

« ROME, 23 août. — Le Piémont s'est décidé résolu à faire cause commune avec l'Etat pontifical. La nouvelle en est arrivée dans la nuit par courrier extraordinaire du cabinet de Turin. L'enthousiasme excité par cette résolution, très importante pour la nationalité italienne, n'a pas de bornes, et notre gouvernement a accepté aussitôt la proposition.

« Ce matin, le pape a accordé une audience de deux heures au marquis de Pareto, ministre de Sardaigne.

« Le pape s'est rendu à l'Université pour la distribution des prix. Il a donné en entrant de grands éloges à la garde civique qui faisait le service, et il a adressé de chaudes paroles aux jeunes étudiants, qu'il a proclamés l'espoir et l'appui de la patrie, les excitant à l'étude, et répétant encore ses promesses d'avancer toujours d'un pas ferme dans la voie de la réforme. »

— *l'Italia* publie, en outre, la lettre suivante :

« Bologne, 23 août. — Le vœu universel des citoyens a été entendu. Le pape se prépare à la défense. Des troupes arrivent continuellement, et elles vont être disposées sur trois points d'observation : l'un, au passage de St-Gallo sur le Reno, sur la route qui de Bologne conduit à Ferrare ; l'autre, à Castelfranco, entre Bologne et Modène ; le troisième, au passage de Bastia sur le Reno, non loin d'Argenta.

« Forli et Ancône sont deux autres points d'opération vers lesquels doivent se concentrer d'autres troupes envoyées en ligne d'observation le long de la côte de l'Adriatique. Toutes les villes intermédiaires entre Bologne, Forli et Ancône seront occupées par la garde nationale, mise en activité de service, et qui est animée du plus vif enthousiasme. L'espoir de la régénération italienne n'est plus un songe. »

ESPAGNE.

Le général Narvaez a visité la reine, puis le roi. Il a accepté la mission de former un nouveau cabinet dont il serait le chef.

ETATS BARBARESQUES.

TUNIS, le 16 août 1847. — Une découverte qui intéressera au plus haut degré les artistes et les savants fait en ce moment l'admiration de tout ce que la population européenne, à Tunis, compte d'amateurs d'antiquités. En défonçant un tertre qui s'élevait au-dessus de l'emplacement du Cothon ou port intérieur à Carthage, pour en extraire des pierres toutes taillées, destinées aux réparations des quais de la Goulette, des ouvriers du beylik ont rencontré, à une profondeur de douze mètres environ, un buste de marbre, de grandeur colossale, représentant, suivant toute probabilité, une figure de Junon, et si merveilleusement conservé qu'on le dirait sculpté d'hier. Le marbre n'a rien perdu de son éclat ; les traits du visage ainsi que les autres parties sont dans un état parfait de conservation ; le travail en est exquis, au dire de tous les connaisseurs, et les dimensions en sont si prodigieuses que, pour s'en former une idée, il suffit de savoir que, depuis le diadème dont la déesse est ornée jusqu'à la naissance de la poitrine, où se termine le buste, on compte un mètre soixante centimètres de hauteur. En mesurant l'un des yeux, j'ai trouvé une distance d'à peu près vingt-deux centimètres d'un angle à l'autre. C'est bien là le cas de dire avec Homère :
Epi Coarctis.

Quoique ce buste ne comprenne que la tête et le cou, c'est bien réellement un ouvrage entier, comme le prouve la forme ronde donnée par le sculpteur à la base du cou, et non pas un fragment de statue.

Cette figure appartient à la Carthage romaine. On peut présumer qu'elle constituait la principale divinité d'un temple situé en face de l'entrée du port, ainsi que l'indique la position du tertre où elle gisait, lequel d'ailleurs est formé d'un monceau de ruines que le temps a revêtu d'une couche de terre, et d'où on a retiré aussi des débris de bas-reliefs. Les détecteurs d'antiquités, qui sont en assez grand nombre ici, s'accordent à reconnaître que les ruines de Carthage, ni peut-être celles d'aucune autre ville, n'ont jamais fourni de morceau comparable à ce buste ; car c'est un ouvrage des plus dignes d'admiration pour la rare qualité du marbre, la perfection du travail, le grandiose des proportions et son état de complète intégrité sous tous les rapports.

Comme cet objet a été trouvé dans un terrain appartenant au bey et par des ouvriers travaillant pour l'Etat, la disposition absolue en restait à S. A. Aussi, de nombreuses et instantes demandes lui ont-elles été adressées par des solliciteurs puissants, à l'effet d'obtenir de sa munificence le don d'une pièce de si grande valeur. Mais ce prince a voulu avoir la satisfaction d'en faire présent à M. Delaporte, gérant du consulat-général de France. Il l'a donc prié de recevoir ce cadeau comme un témoignage de l'estime particulière que S. A. a

vouée à ce jeune fonctionnaire, dont elle a eu occasion d'apprécier le mérite dans les trois gérances qu'il a exercées consécutivement pendant la plus grande partie des années 1843, 1846 et 1847, où il a très dignement suppléé M. le consul-général. Le bey ajoute à cette faveur la concession, par acte en bonne forme, de tous les objets d'antiquité qui viendraient à se rencontrer sur le point où l'on travaille actuellement. Cette honorable distinction accordée par le bey de Tunis à M. Delaporte a été sanctionnée par la voix de l'opinion publique.

Il serait fort à désirer, dans l'intérêt général de l'art et de la science archéologique, que le propriétaire de ce chef-d'œuvre l'envoyât à Paris, où il exciterait des transports d'admiration, tandis qu'il ne sera d'aucun effet en restant comme enfoui une seconde fois dans les solitudes de Carthage.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

SPECTACLE NOUVEAU à sept heures et demie précises, dans la grande loge, près le pont Lafayette, cours Bourbon. — Voulez-vous passer deux heures et demie agréablement? Allez voir le spectacle de M. Adrien. — La première partie se compose d'un beau et riche cabinet de physique au milieu duquel M. Adrien exécute ses expériences avec la plus grande précision; la seconde, de trois personnages mécaniques; la troisième, de six groupes romains, comme l'on n'en a pas encore vu à Lyon; et la quatrième, de magnifiques points de vue au moyen du mégascorama. — L'ensemble de ce spectacle ne laisse rien à désirer.

HIPPODROME. Direction des FRÈRES LALANNE, premiers sujets équestres du Cirque de Paris. (Prairie de Lae, aux Brotteaux.)

Déman dimanche 5 septembre, grande représentation: chevauchée sous

Louis XIII. — Course des haies et des chars par les dames. — Intermèdes par M. Greyhton, clown anglais. — Course de jockeys.

L'affiche du jour donnera les détails. Les bureaux seront ouverts à 4 heures 1/2. On commencera à 5 heures 1/2.

Jeu 9 septembre, avant-cloûture; dimanche 12, cloûture irrévocable.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PÂTE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 fr. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 4; Chalon-sur-Saône, FOUCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de la Pâte pectosale.

Etude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge du Change, 4.

VENTE.

En l'audience des vacations et des criées du tribunal civil de Lyon,

Le samedi 27 septembre 1847, à midi précis,

D'UNE MAISON, D'UN BEAU JARDIN

Avec saie d'ombrage et dépendances,

D'un seul tènement d'une contenance de dix-huit ares environ,

SITUÉS A LYON,

Quartier de Fourvières, rue du Jugé-de-Paix, 16.

Cette propriété peut présenter de grands avantages pour divers genres d'établissements.

Première mise à prix..... 12,000 f.

(4926)

Etude de M^e Phélip, avoué à Lyon, place du Change, n^o 4.

VENTE JUDICIAIRE

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon

Le samedi 11 septembre 1847, à midi,

EN SIX LOTS, AVEC ENCHÈRE GÉNÉRALE SUR LES

1^{er} ET 2^{es}, SUR LES 3^{es} ET 4^{es}, ET

SEULS LES QUATRE LOTS RÉUNIS,

DE BEAUX IMMEUBLES

de produit et d'agrément,

Situés en la commune de Caluire, cours d'Herbouville, faubourg de Lyon.

Ces immeubles comprennent maisons, bâtiments, constructions, vignes, jardins, parterres, bosquets, terrasses, salle d'ombrage, balcons, eaux de source, etc. Ils étaient connus autrefois sous le nom de **Terrasse et Orangerie Gayet**; ils appartiennent actuellement à M. François D. Petit, ancien négociant à Lyon.

MISES A PRIX :

1^{er} lot..... 10,000 fr.

2^{me} lot..... 15,000

3^{me} lot..... 30,000

4^{me} lot..... 35,000

5^{me} lot..... 17,000

6^{me} lot..... 15,000

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Pierre-Gilbert-Marie Phélip, avoué à Lyon, où il demeure, place du Change, 4; ou à M^e Arnoux, avoué à Lyon, place Saint-Jean, 8; et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il a été déposé. PHÉLIP, avoué. (5672)

VENTE.

après faillite,

D'UNE FILATURE DE LAINE,

A Rive-de-Gier.

Le jeudi seize septembre 1847, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Rousset, notaire à Rive-de-Gier, arrondissement de Saint-Etienne (Loire), à la vente aux enchères publiques d'une belle filature de laine, mue par la vapeur, et dépendant de la faillite du sieur Brunet, avec subrogation au bail des lieux servant à l'exploitation de ladite filature, située à Rive-de-Gier, quartier des Verchères.

Ce bail se prolonge jusqu'au 1^{er} décembre 1854, et les conditions en sont tout-à-fait favorables au preneur, qui, entre autres avantages, a droit pour le jeu des machines, moyennant une rétribution très modérée, à une force motrice équivalente à la force de quatre chevaux.

Le local est vaste, commode et en bon état, et le matériel de la fabrication est d'une confection parfaite.

On traitera aussi à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour voir l'établissement et pour connaître les conditions de la vente, soit à M. Hutter, ancien notaire, demeurant à Rive-de-Gier, l'un des tyndies de la faillite Brunet, soit à M^e Rousset, notaire en la même ville. (4032)

Etude de M^e Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 23.

A VENDRE à un prix très avantageux,

UNE MAISON NEUVE,

située dans un des plus beaux quartiers de Vaise.

S'adresser audit M^e Hodieu, notaire. (6598)

A VENDRE Fonds de mercerie,

bonneterie et quincaillerie, aux Terreaux, existant depuis six ans,

exigeant peu de capitaux. Au besoin, on l'échange

contre une petite propriété.

S'adresser au marchand papetier, place de la Préfecture, 16. (946)

HÉMORRHOÏDES. Baume qui les guérit instantanément sans répercussion, succès constaté par presque tous les médecins.

Chez Paul GAGE, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13, à Paris. (7645)

DÉPÔTS, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens du département.

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (5758)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratuit, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 13, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonneloi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (5486)

Etude de M^e Mioche, notaire, place des Carmes, 11.

VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

JEUDEI 9 SEPTEMBRE 1847, A L'HEURE DE MIDI,

EN L'ÉTUDE DUDIT M^e MIOCHE,

D'UN CABINET LITTÉRAIRE.

Il se compose d'une grande quantité d'ouvrages tant anciens que modernes, agencements, banque, rayonnages, clientèle et achalandage.

Cet établissement, vendu pour cause de départ, possède une des meilleures clientelles, et est situé dans le centre du commerce de Lyon.

Mise à prix : six mille francs; ci... 6,000 f.

Il sera accordé des facilités pour le paiement d'une partie du prix.

S'adresser, soit pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, soit pour visiter l'établissement et pour les renseignements, audit M^e Mioche, dépositaire du cahier des charges. (6514)

BELLE OCCASION.

A VENDRE pour cause de départ, un ancien fonds de marchand de crépin, très bien situé, jouissant d'une bonne clientèle.

Le vendeur, étant pressé de partir, cédera à très bon compte.

S'adresser à M. Chabrier, marchand épicière, rue Noire, n^o 10, à Lyon. (973)

A VENDRE. Un atelier de quatre métiers à châles 6/4 soie, ainsi qu'un grand nombre d'ustensiles, ensemble ou séparément. Le fabricant s'engage par écrit à fournir de l'ouvrage. — S'adresser chez M. Cuzin, rue des Capucins, n^o 17. (931)

A VENDRE pour cause de départ, un fonds de café réparé à neuf. La clientèle est bonne et sûre. Il est situé à l'angle d'une place et d'une rue. Il est joint au café un entrepôt de bière.

S'adresser à MM. Boric et C^e, rue Grôlée, 21, à Lyon. (960)

A VENDRE d'occasion. — Un assortiment de vieilles boiserie provenant des démolitions, tels que porte et toutes dimensions, vitrages, fermetures, croisées d'agencements de magasins, à des prix modérés. S'adresser à M. Driest, menuisier, rue Tramasac, n^o 16, près la place Saint-Jean. (905)

ALOUER TOUT DE SUITE Grand bâtiment propre à un atelier de teinturier ou à une fabrique quelconque, avec vaste cour, écurie et remise, quai de Serin, n^o 53.

S'adresser à M. Piraud, rue Belle-Cordière, 14. (949)

A CÉDER

pour cause de départ.

Beau restaurant au centre des affaires et en pleine prospérité, avec très grandes facilités pour le paiement. — S'adresser franco à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (974)

A LOUER tout de suite, place du Collège, avec appartements au premier étage.

S'y adresser.

Vaste entrepôt à la Guillotière, rue des Passants.

A VENDRE tout de suite, aux Massues, rue

Lagarde, n^o 16, une jolie

maison de campagne d'agrément,

composée de cinq pièces au rez-de-chaussée et huit

pièces au premier étage fraîchement décorées et

agencées, avec cave, cellier, pressoir, écurie et

remise, salle de billard, salle d'ombrage, bosquets et

charmilles, réservoir et citerne. Au devant de la

maison se trouvent deux terrasses d'où l'on jouit

d'une vue magnifique et très étendue. La contenance

totale est d'environ 110 ares.

S'y adresser. (2403)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M^e Dupré, tapissière, est actuellement rue de

Bourbon, 27, à l'entresol. Elle se charge de la

confection des décors des appartements, tels que

housses, coussins, tapis, rideaux, tentures, etc.

(972)

AVIS. Des adjudications de grains seront faites le 4 octobre prochain à Lyon, Grenoble, Montbrison, Briançon, Gap et Bourg. Celle de Lyon comprendra 1,500 quintaux métriques de froment. On peut prendre connaissance du cahier des charges et des conditions imposées aux soumissionnaires dans les bureaux de l'intendance de ces places, et à Lyon, chez M. le sous-intendant militaire Massot, rue des Remparts-d'Ainay, 10, et chez M. le baron Lajard, intendant militaire de la 7^e division, rue de la Liberté, 7. (2404)

AVIS. On donnera 10,000 f. à celui qui prouvera que l'Eau de Lob ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves. Cette Eau de Lob régénère la chevelure et la conserve jusqu'au tombeau.

Prix du flacon : 10 f.; demi-flacon : 5 f.

Seul dépôt, aux mêmes prix, chez Parratte,

coiffeur et marchand parfumeur, rue Saint-Domi-

nique, 16, à Lyon. (2395)

BAINS RUSSES

Grande rue Sainte-Catherine, 2, au 1^{er}.

Bains de vapeur par encaissement, douches ascendantes et descendantes, baignoires en bois pour Baréges et sels minéraux, bains de siège aux aromates et à l'eau courante, bains ordinaires et à domicile. — Il y a un pédicure attaché à l'établissement. (891)

PLUS D'ARSENIC !!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infail-

lible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)



RECUEIL DE 250 RECETTES, simples et faciles, pour fabriquer à peu de frais **TOUTES LES LIQUEURS** de table, l'absinthe, le kirsch, le cognac, le rhum, le vermouth, la grande-chartreuse, les vins fins français et étrangers, un vin de ménage et la bière à 5 centimes, les limonades gazeuses, les ratafias de ménage, les sirops, les gelées, les confitures de fruits et de légumes, le raisiné, les cornichons, les vinaigres, un élixir pour bonifier les vins.

En vente, au prix de 5 f., chez M. DUMONT, l'auteur, rue du Plat, 7, à l'entresol, à Lyon. (973)

AVIS. L'administration des MESSAGERIES ROYALES prévient le commerce de Lyon qu'elle vient d'organiser un service de ROULAGE ACCÉLÉRÉ pour PARIS, dont les dépôts auront lieu tous les jours à compter du 4^{er} septembre prochain.

Les bureaux sont établis : 18, place de la Charité, et 7, place des Terreaux. (2392)

AVIS. Le propriétaire des Bains de la gare Mercière a l'honneur de prévenir le public que la percée pour la rue Centrale n'atteindra nullement son établissement de Bains, qui ne sera pas fermé, et dont le service ne sera pas interrompu pendant les démolitions. (2401)

NOUVELLE DISPOSITION DE CYLINDRES

Se mouvant par un seul homme, A L'USAGE DES APPRÊTEURS D'ÉTOFFES DE TOUTS GENRES.

Ces nouveaux cylindres remplacent complètement la calendre ordinaire; la pression qu'ils exercent est constamment la même; la force de pression que j'emploie est variable en plus ou en moins, à volonté; elle n'a de bornes que la nature, le genre ou la force des étoffes à calender. Par ce nouveau moyen, on n'aura plus à redouter les pertes provenant de l'obliquité des rouleaux sous les calendres, dont le redressement occasionne des vergetures, des déchirures, des fuites spirales; ces divers accidents nuisent tous à la vente, ce qui n'aura plus lieu.

Une calendre ordinaire occupe, par son volume, une surface de quarante mètres; elle doit être placée sur un sol ferme et solide. Mes nouveaux cylindres n'occupent qu'un cinquième de cette étendue, soit huit mètres de surface, peuvent être placés à un étage supérieur et recevoir le mouvement par toute espèce de moteur, même par une machine à vapeur. Leur force et leur solidité les rendent propres à moirer et à cylindrer toute espèce d'étoffes, leur construction ayant été disposée pour ces trois usages : cylindrer, moirer et calender.

BARBIER, serrurier-mécanicien, inventeur breveté, sans garantie du gouvernement, à Lyon, rue Vieille-Monnaie, n. 12.

L'inventeur de ce nouveau système de cylindres confectionne aussi toutes sortes d'ustensiles pour apprêt. (926)

AVIS AU PUBLIC.

Le Sirop Antiphlogistique de BRIANT, pharmacien à Paris, rue Saint-Denis, 137, bien connu par ses succès contre les rhumes, les irritations de la poitrine, de l'estomac et des intestins, a si fort excité la cupidité des contrefacteurs, qu'il est nécessaire d'en prévenir le public, et de lui donner les signes certains de la véritable préparation.

Les bouteilles sont en verre noir, portant, à la base du col, le cachet Briant, à Paris, Sirop Antiphlogistique; e-les sont recouvertes sur le goulot d'une capsule en étain avec le même cachet et le nom Dupré. Ces bouteilles doivent toujours être accompagnées d'un prospectus signé BRIANT, imprimé par M. Félix Malteste, à Paris.

Ce Sirop se trouve chez tous les pharmaciens, et notamment chez :

MM. VERNET, pharmacien, à Lyon; — BOUVIER, pharmacien, à Thizy; — AYOT, pharmacien, à Villefranche; — CHAMPIN, pharmacien, à Givors; — MICHEL, pharmacien, à Tarare; — DECHATELUS, pharmacien, à Roanne; — LACROIX, pharmacien, à Mâcon; — HAHN, pharmacien, à Genève; — RICARD, pharmacien, à Grenoble; — GUICHARD ET DARUTY, pharmaciens, à Valence. (7266)

GUÉRISON RADICALE

Des maladies secrètes, des dartres, gales, écoulements nouveaux ou anciens, et toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de PAILLIPPE QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (3781)

LYON. — IMPRIMERIE BOURSRY FILS, Rue Poulaille, 19.